



S. S. T.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Cette Formation répond aux obligations des articles du code du travail:
Art. L 230-2, Art R 231-37, Art R 232-1-6, Art R 241-39, Art R 241-40

PUBLIC CONCERNE :

Personnel des entreprises publiques ou privées et étudiants se destinant à travailler dans un domaine technique ou à risque.

ROLE DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL :

L'intérêt de la prévention des risques professionnels.

OBJECTIF :

Dans le cadre de l'entreprise et sous la responsabilité du Chef d'Établissement (réf art 241-39 du code du travail) :

- ✓ Acquérir les connaissances nécessaires à la prévention du sur-accident,
- ✓ Exécuter les gestes de premiers secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés.

EFFECTIF :

10 participants au minimum.

DUREE :

14 heures sur 2 jours, ou en demi-journées.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Conforme à la circulaire 57/2007 du 03 décembre 2007 de la C.N.A.M.T.S



DESCRIPTIF DE LA FORMATION :

✓ La protection :

Reconnaître, sans exposer, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement. Supprimer, isoler le risque ou soustraire la victime du risque sans s'exposer soi-même.

✓ L'examen :

Permettre la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

✓ L'alerte :

Transmettre les informations nécessaires et suffisantes aux secours en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise.

✓ Le secours :

- La victime saigne abondamment :

Savoir agir devant une hémorragie visible.

- La victime s'étouffe :

Savoir reconnaître une obstruction totale des voies aériennes d'un adulte, d'un enfant, d'un nourrisson et agir en conséquence.

- La victime répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux :

Savoir agir en présence d'une personne consciente présentant un malaise.

- La victime répond, se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements :

Éviter les manipulations intempestives, savoir suspecter une atteinte traumatique des os et des articulations. Savoir agir en conséquence.

- La victime se plaint de brûlure :

Savoir agir devant une brûlure chimique, thermique, électrique, radiation, frottement.

- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment :

Savoir agir devant une plaie simple et grave.

- La victime ne répond pas, mais respire :

Conduite à tenir devant une personne inconsciente et qui ventile : libération des voies aériennes sans matériel.

- La victime ne répond pas, ne respire pas. :

Savoir mettre en œuvre une réanimation cardio-pulmonaire et réaliser en toute sécurité une défibrillation automatisée externe chez une victime inconsciente qui ne respire pas.



DEROULEMENT DE LA FORMATION :

1. technique : face à différentes situations, le formateur enseigne à reconnaître la détresse avant d'enseigner les gestes adéquats,
2. pratique : les candidats sont amenés à réaliser eux-mêmes les gestes afin de pouvoir les intégrer correctement,
3. cas concrets : les candidats sont placés face à différentes situations simulées qu'ils doivent analyser avant de porter secours à la victime.

Les Services de médecine du travail de l'établissement ainsi qu'un représentant de la CRAM sont conviés à participer à la formation.

RISQUES SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE :

Module optionnel de 2 heures à la demande du chef d'entreprise ou du médecin du travail.

VALIDATION :

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant fait l'objet d'une évaluation continue de la part du formateur.

Ce certificat est reconnu par les services d'état.

RECYCLAGE :

Le premier recyclage doit avoir lieu dans les 12 mois qui suivent la formation initiale.

Ensuite, la périodicité des suivants est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.